

LES CONTREPLAQUÉS TOUT OKOUMÉ



OKOUCENT

INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR

Une essence reconnue
pour travaux exigeants



Gérer la forêt,
faire vivre le bois



Rougier Panneaux

CONTREPLAQUÉ STABLE, RÉSISTANT, PERFORMANT, FABRIQUÉ À PARTIR DE BOIS FRAIS,

OKOUCENT

INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

OKOUCENT EXTÉRIEUR (qualité II/III (B/BB)) est un produit de référence pour les travaux extérieurs exigeants, notamment dans les cas d'exposition prolongée aux intempéries ou à l'eau. L'OKOUCENT est un produit homogène et durable, résistant et stable assurant une planéité optimale.

- Aménagements extérieurs et agencements
- Structures, parois, planchers
- Bardages, façades de maison, toitures
- Menuiserie, coffrage, carrosserie

COMPOSITION ET ORIGINE

100 % OKOUME du Gabon, issu de forêts gérées de manière pérenne.
Faces choisies - Qualité II/III (B/BB)
avec plus de 50 % en II/II (B/B).

RÉACTION AU FEU

Panneaux non ignifugés :
épaisseur supérieur à 9 mm : D.s2,d0 selon EN 13986.

RÉSISTANCE AU FEU

Vitesse de combustion : environ 0,7 mm / minute
(dans les conditions normalisées de l'essai de résistance au feu).

EMISSION DE FORMALDEHYDE

Panneaux E1 selon EN 13986
(dégagement de formaldéhyde < 3,5 mg/m²h)

FORMATS STANDARDS EN CM : 250 X 122 - 310 X 153

Épaisseur en mm	05	08	10	12	15	18	22	25	30	35	40	
Nombre de plis	3	5	5	7	7	9	11	11	13	15	17	
Rayon de cintrage (fil long) cm	100	160	200	240	300	380						
Masse Volumique	480 à 500 kg/m ³											
Module d'élasticité :	4000 M Pa					Contrainte de rupture en traction :					30 M Pa	
Conductivité thermique :	0,12 W/m ² C					Contrainte de rupture en flexion :					40 M Pa	

Essence : Okoumé - Origine : Gabon

OKOUCENT

INTÉRIEUR 100 % OKOUME. Faces choisies
Qualité II/III (B/BB) avec plus de 50 % en II/II (B/B).
Collage milieux secs EN 314 - classe 1.

L'OKOUCENT EXTÉRIEUR RÉPOND AUX EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS DES NORMES EUROPÉENNES

EN 314 - 2, classe 3 : Collage pour milieux extérieurs *.
Notification CE 0380 CPD 0493

EN 315 : Tolérances sur dimensions

EN 635 - 1 et 2 : Aspect des faces

Marquage CE : attestation de conformité 2+ selon EN 636-3

XP ENV 1099 : Durabilité biologique

Conforme à **EN 13986** : panneaux à base de bois pour la construction.

Les panneaux sous marque Extérieur CTBX n°49 sont garantis 10 ans - sous réserve qu'ils soient mis en œuvre conformément aux prescriptions des DTU et aux règles de l'art.

L'OKOUCENT extérieur est aussi sous label KOMO (Hollande) et répond aux exigences de la BS 1088 (construction nautique).

* Extrait de la norme : « cette classe de collage est conçue pour des expositions aux intempéries sur des périodes prolongées ».

PRODUIT LABELLISÉ FSC PUR

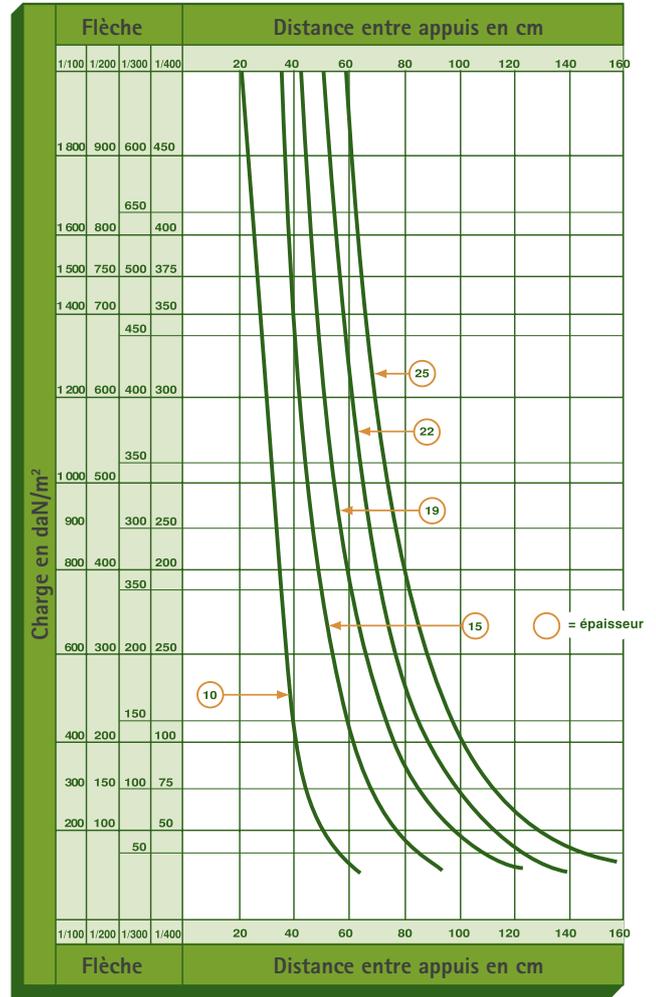
L'Okoucent est certifié FSC PUR. Soutenue par des ONG environnementales, la certification FSC garantit une gestion forestière responsable et répond aux exigences les plus élevées des marchés mondiaux sensibles aux enjeux du développement durable.



FACES SÉLECTIONNÉES

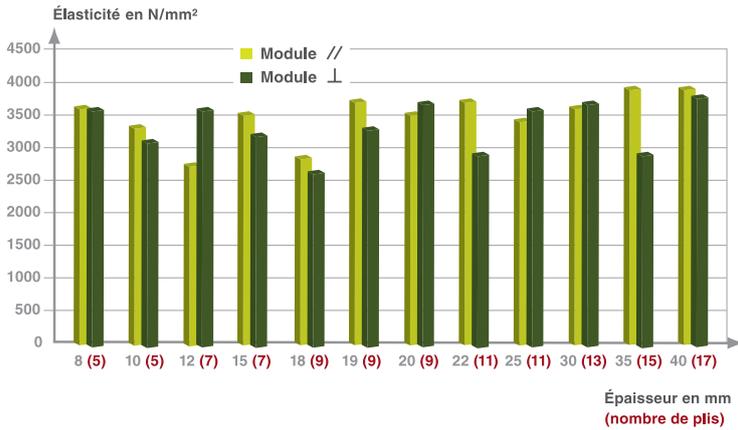


ABAQUE DE RÉSISTANCE



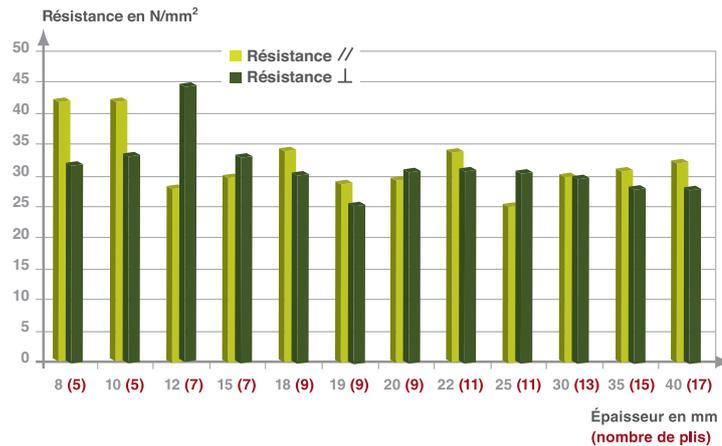
MODULE D'ÉLASTICITÉ APPARENT SELON EN 310

Tableau de synthèse des valeurs caractéristiques à 5% d'exclusion



RÉSISTANCE EN FLEXION SELON EN 310

Tableau de synthèse des valeurs caractéristiques à 5% d'exclusion



CONTREPLAQUÉ STABLE, RÉSISTANT, PERFORMANT,
FABRIQUÉ À PARTIR DE BOIS FRAIS, FACES SÉLECTIONNÉES

OKOUCENT



DES PRODUITS CERTIFIÉS

Depuis longtemps, Rougier a pris conscience de la nécessité d'exploiter de manière pérenne les ressources naturelles qui lui sont confiées, en préservant la diversité biologique des écosystèmes et en prenant en compte les aspirations des populations locales.

Ainsi, l'intégralité des surfaces de forêts concédées à Rougier en Afrique bénéficie aujourd'hui de plans d'aménagement.

La politique environnementale de Rougier a été récompensée par l'attribution de différents certificats de gestion forestière.

Aujourd'hui, tous les bois servant à la fabrication des panneaux de contreplaqués Okoucent sont issus de concessions forestières certifiées FSC, c'est-à-dire conformes à des exigences environnementales et sociales fortes.

Sur le terrain, ces « bonnes pratiques » se traduisent concrètement par :

- > des inventaires d'aménagement permettant de connaître précisément la ressource forestière et faunistique, mais également les populations habitant sur ces concessions,
- > la planification des travaux d'exploitation forestière (pistes, ponts, etc.) afin de minimiser l'impact des activités sur les peuplements résiduels,
- > une traçabilité des produits bois issus de nos concessions,
- > des études pour une meilleure connaissance de l'écosystème forestier,
- > la lutte contre le braconnage,
- > des programmes de formation spécifiques pour le personnel d'exploitation...

Les clients, transformateurs et consommateurs, sont donc assurés que leur geste ne nuit ni à la forêt, ni aux populations locales.

Fort de ces avancées, Rougier étend progressivement la certification à l'ensemble de ses concessions en Afrique Centrale et vise la certification de l'ensemble de ses concessions. Rougier s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue qui détermine les conditions de production dans chacun des pays où il est implanté.

« Parce que nous gérons nos forêts, vos approvisionnements respectent l'environnement »

Distribué par :